

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n°29/2018

Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission en charge du préavis susmentionné, composée de :

- Monsieur Jean-Dominique DECOTIGNIE, membre.
- Monsieur Joel HUMBERT, membre.
- Monsieur Patrick VANEY, membre.
- Monsieur Eric MILLIOUD, membre.
- Monsieur Rodolphe MAEUSLI, président et rapporteur.

S'est réunie le mercredi 7 novembre 2018 en présence de M. Louis SAVARY, Syndic, et de M. Serge SANDOZ, Municipal, et des membres de la commission des finances.

Lors de cette réunion, Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal nous ont présenté et commenté le préavis, le contexte et les enjeux de celui-ci de manière exhaustive. Ils ont par la suite répondu aux différentes questions soulevées par les membres de la commission. Nous les remercions pour le temps consacré ainsi que pour les précieux éclaircissements qu'ils ont apportés à nos différentes interrogations.

Sur la base des informations données par la Municipalité, la Commission a procédé à l'étude du préavis.

Remarque préliminaire

Comme annoncé dans le préavis, le remplacement d'une partie du parc lumineux de la commune est nécessaire car il répond à plusieurs besoins d'actualité. En premier lieu, il fait suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance (OEn RS 730.01) qui interdit l'importation et la vente de lampes à vapeur à mercure et de lampes à sodium refroidi. De plus, le parc d'éclairage public de Cheseaux est vieillissant et la commune se voit confrontée à la nécessité de remplacer certains candélabres. Finalement, la mise à disposition d'une subvention par le Canton à l'attention des communes qui souhaitent moderniser leur éclairage public et, de fait, passer à un dispositif LED, d'ici au 31 décembre 2019 représente une opportunité pour la commune afin qu'elle puisse rénover ses infrastructures.

Pour cette raison, la commission se positionne, à l'unanimité, **favorablement** à l'adoption de ce préavis dont elle souhaite soulever les aspects financiers et écologiques. En effet, la réadaptation de l'éclairage public permet d'une part de réduire les dépenses de la commune relatives à l'électricité à hauteur de 50% (soit environ 20'000.-/an). D'autre part, un tel projet s'inscrit dans une logique écologique et permet une diminution de la pollution lumineuse (en réduisant l'éclairage durant une partie de la nuit) ainsi que le recours à des technologies davantage respectueuses de l'environnement.

Notons que le préavis a été établi sur la base d'une étude de concept réalisée par Romande Energie (et payée par le Canton), affinée par la suite par le bureau Betelec.

Observations

Lors de l'analyse du préavis, la commission a émis les observations suivantes :

- **Variation de l'éclairage par tranche horaire** : La commission soulève le choix par la Municipalité d'un éclairage qui varie par tranche horaire et, de fait, diminue partiellement une fois la nuit venue. Elle juge ce choix plus adapté que la mise en place d'un éclairage par détecteurs qui s'est révélé décevant. En outre, cela représente des économies financières pour la commune.
- **Changement en bloc des luminaires qui ne sont pas encore à LED** : La commission rejoint la Municipalité dans ce choix. Il aurait été légalement possible de ne remplacer que les éléments interdits mais l'expérience montre qu'un parc homogène est nettement plus aisé à entretenir.
- **Question du cahier des charges** : Bien que la commission souligne la qualité du projet, elle souhaite rendre la Municipalité attentive à la mise en place d'un cahier des charges qui permette une réelle concurrence entre les installateurs et les fournisseurs auxquels la commune recourra. La commune devrait également se montrer ouverte à l'innovation et aux alternatives dans ce même cahier des charges.
- **Le planning** : La commission trouve le planning ambitieux mais réalisable, notamment en accélérant la production du cahier des charges.

Conclusion

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, la commission, à l'unanimité souhaite encore soulever l'importance de l'installation de ces modules et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 602'300** pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune.
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans, au maximum, dès 2020.
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la commission de son mandat.

Fait à Cheseaux, le 13 novembre 2018

La commission :

Jean-Dominique DECOTIGNIE
Membre

Joel HUMBERT
Membre

Patrick VANEY
Membre

Eric MILLILOUD
Membre



Rodolphe MAEUSLI
Président et rapporteur